



# CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 11.24

Français  
Original: Anglais

## L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 11<sup>e</sup> réunion (Quito, 4-9 novembre 2014)

*Profondément préoccupée* par le fait que les grandes migrations de mammifères dans l'une des dernières régions accueillant des déplacements sur de longues distances, les plaines et les montagnes d'Asie centrale, sont gravement menacées par l'exploitation excessive de la faune ainsi que par l'exploitation des minéraux et d'autres ressources naturelles, et que les habitats dont dépendent les grands mammifères disparaissent, sont dégradés et fragmentés à un rythme sans précédent ;

*Reconnaissant* que les industries extractives, les infrastructures et les clôtures peuvent avoir un impact particulièrement néfaste sur l'état de conservation des mammifères migrateurs et peuvent entraîner une mortalité directe ainsi que la fragmentation des habitats, en perturbant les déplacements essentiels d'un lieu à l'autre, et *reconnaissant par ailleurs* la nécessité urgente de lignes directrices pratiques pour atténuer l'impact de l'exploitation minière et des infrastructures sur les mammifères migrateurs, y compris la menace de l'augmentation de l'habitation humaine et les menaces de braconnage associées, le long des routes d'infrastructure, non seulement en Asie centrale, mais dans toute la région asiatique au sens large ;

*Consciente* que les mouvements de longue distance de nombreuses espèces sont imprévisibles, ce qui augmente la nécessité de maintenir la perméabilité des grands paysages ;

*Consciente* que les espèces migratrices et leurs habitats fournissent des services écosystémiques essentiels, ainsi qu'une valeur au patrimoine culturel et des avantages économiques, par exemple à travers l'utilisation durable et le tourisme, et que de nombreuses communautés humaines dépendent directement et indirectement des grands mammifères et d'écosystèmes intacts pour leurs moyens de subsistance ;

*Reconnaissant* l'action concertée pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale établie par les Recommandations 8.23 et 9.1, qui souligne l'importance exceptionnelle des écosystèmes arides d'Eurasie pour les espèces migratrices et le rôle crucial de la CMS dans leur conservation, couvrant notamment les cinq espèces de grands mammifères inscrites à l'Annexe I (quatre d'entre elles étant désignées pour une action concertée)<sup>1</sup>, et six autres espèces inscrites à l'Annexe II (quatre étant désignées pour une action en coopération)<sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> Annexe I – Cerf de Boukhara *Cervus elaphus yarkandensis* (inscrit aux deux annexes, non désigné pour une action concertée), chameau de bactriane *Camelus bactrianus*, yak sauvage *Bos grunniens*, guépard *Acinonyx jubatus*, panthère des neiges *Uncia uncia*.

<sup>2</sup> Annexe II - Antilope saïga *Saiga spp.*, Kiang *Equus kiang*, Argali *Ovis ammon*, gazelle de Mongolie *Procapra gutturosa*, gazelle à goitre *Gazella subgutturosa*, Kulan *Equus hemionus* (les quatre derniers désignés pour action concertée).

*Reconnaissant en outre* les multiples mandats de la CMS pour travailler dans la région, y compris les mémorandums d'entente couvrant l'antilope saïga et le cerf de Boukhara ;

*Notant* que la plupart des espèces de la région d'Asie centrale figurant aux Annexes de la CMS sont également incluses dans les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), offrant ainsi des possibilités de synergie, comme prévu dans le mémorandum d'entente et le programme de travail conjoint entre les secrétariats des deux conventions ;

*Notant avec satisfaction* les progrès accomplis depuis la COP10 dans la mise en œuvre de ces mandats, en particulier le Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'argali *Ovis ammon* (CMS/PNUE/COP11/Doc.23.3.3), l'évaluation des lacunes et des besoins de conservation par rapport aux mammifères migrateurs en Asie centrale (CMS/PNUE/COP11/Inf.21) et le Programme de travail, pour une initiative plus large portant sur les mammifères d'Asie centrale comprenant toutes les activités visant à préserver les grands mammifères migrateurs et à mettre en œuvre la CMS en Asie centrale ;

*Rappelant* les décisions prises au titre du processus de la Structure future, incluant les activités 8 et 15 de la résolution 10.9 exhortant les parties à « identifier les opportunités de coopération et de coordination aux niveaux local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique », et « chercher des opportunités de développer des relations synergiques basées soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces », tels que le développement d'un programme de conservation commun ;

*Prenant en compte* la Déclaration de Bichkek sur la conservation de la panthère des neiges et le Programme exhaustif mondial à long terme sur la panthère des neiges et la protection des écosystèmes, adoptés par les États de l'aire de répartition au Forum mondial sur la panthère des neiges tenu à Bichkek, République kirghize, en octobre 2013 qui appelait tous les États de l'aire de répartition à déclarer l'année 2015 comme l'Année internationale de la panthère des neiges et le 23 Octobre comme la Journée célébrant annuellement la panthère des neiges ;

*Reconnaissante* du soutien financier et en nature des Gouvernements suisse et allemand ainsi que de l'Union européenne par le biais de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), qui a permis de poursuivre les actions pour la conservation des mammifères migrateurs d'Asie centrale ; et

*Reconnaissante d'autre part* envers le gouvernement kirghize pour avoir accueilli la réunion des parties prenantes sur la conservation des grands mammifères d'Asie centrale, 23-25 Septembre 2014, Bichkek, qui a développé le programme de travail pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale, en annexe à la présente résolution ;

*La Conférence des Parties à la  
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le Programme de travail pour l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale figurant dans l'Annexe à cette résolution et *approuve* le concept de l'*Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI)* en tant qu'approche innovante et intégrée s'appuyant sur un programme régional, et identifiant des synergies basées sur des programmes de travail, des zones géographiques, des espèces et des intérêts communs ou partagés, conformément aux décisions de la Structure future, pour renforcer la coopération et la coordination aux niveaux local, régional et international, réduire au minimum le chevauchement institutionnel, et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments en ce qui concerne les grands mammifères de la région ;
2. *Adopte par ailleurs* les Lignes directrices examinant l'impact des infrastructures linéaires sur les grands mammifères migrateurs en Asie centrale figurant dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.2 ;
3. *Adopte également* le Plan d'action international par espèce pour la conservation de l'argali *Ovis ammon* figurant dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.3 ;
4. *Charge* le Secrétariat, selon la disponibilité des fonds, d'assurer la coordination de la mise en œuvre du Programme de travail et de créer un poste d'administrateur au sein du Secrétariat de la CMS pour coordonner la *CAMI*, en incluant le soutien à la mise en œuvre des MdE concernés, des Plans d'action par espèce tels que celui de l'argali, et des autres mandats de la CMS ;
5. *Prie* les Parties et *invite* tous les États de l'aire de répartition, les organisations partenaires, les donateurs et le secteur privé à s'engager dans la *CAMI* et à apporter les ressources financières ou en nature nécessaires au soutien de sa coordination et de sa mise en œuvre complète et en temps opportun ;
6. *Demande* aux Etats de l'aire de répartition de renforcer leur coopération transfrontalière, notamment en utilisant les forums internationaux et régionaux existants ; et
7. *Charge* le Conseil scientifique et le Secrétariat de poursuivre et renforcer les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la *CAMI* dans ces forums.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'INITIATIVE POUR LES MAMMIFÈRES D'ASIE CENTRALE (2014-2020)**

### **I. Introduction**

Les vastes écosystèmes toujours largement interconnectés de la région d'Asie centrale abritent plusieurs espèces de grands mammifères inscrits sur la liste de la CMS, dont la plupart sont en déclin en raison du braconnage, du commerce illégal, de la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats générées par l'exploitation minière et le développement des infrastructures, de même que du surpâturage par le bétail et la concurrence avec ce dernier, et de la conversion à l'agriculture. À travers les recommandations 8.23 et 9.1, les Parties à la CMS ont reconnu que l'état de conservation de beaucoup de mammifères migrateurs d'Eurasie<sup>1</sup> laisse profondément à désirer et que ces écosystèmes et leur phénomène unique de migration constituent un domaine d'action capital pour la Convention. La CMS travaille déjà avec de nombreux pays et organisations d'Asie centrale, entre autres à travers le mémorandum d'entente pour la conservation de l'antilope saïga et du cerf de Boukhara, et les Plans d'action par espèce pour la conservation de l'argali. Les politiques de la CMS ciblent également la suppression des obstacles à la migration et l'établissement de réseaux écologiques transfrontaliers (Rés.10.3).

L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) a été élaborée sous l'égide de la CMS pour fournir un cadre d'action stratégique commun au niveau international, en vue de la conservation des mammifères migrateurs et de leur habitat dans la région. Son objectif est de concilier la mise en œuvre des instruments et mandats existants de la CMS, ainsi que les initiatives menées par d'autres parties prenantes, et d'harmoniser leur mise en œuvre. La CAMI se concentre tout particulièrement sur l'encouragement des synergies entre les parties prenantes et les cadres de conservation existants, ainsi que sur le partage de la communication et le renforcement de la coopération au-delà des frontières, et la facilitation de l'application des projets réussis à plus grande échelle.

Jusqu'ici, l'Initiative a produit ce qui suit :

1. Une évaluation des lacunes et des besoins de conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale (Karlstetter & Mallon 2014), incluant une enquête parmi les parties prenantes, un questionnaire en ligne et des interviews en Afghanistan, en Chine, dans la Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Mongolie, en Ouzbékistan, en République islamique d'Iran, au Tadjikistan et au Turkménistan en février et mars 2014, et des réunions nationales de consultation au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan en mai et juin 2014 (l'évaluation est disponible à l'adresse suivante : PNUE/CMS/COP11/Inf.21).

---

<sup>1</sup> Sous la CMS, une « espèce migratrice » signifie « l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale. » (CMS 1979).

2. Sur la base de cette enquête, les résultats suivants ont été produits :
  - a. Une compilation des principales actions que les parties prenantes ont identifiées comme étant importantes pour la conservation des mammifères migrants à travers la région ; et
  - b. Un projet de programme de travail commun pour la CAMI, qui a été développé au cours de la réunion des parties prenantes pour la conservation des grands mammifères en Asie centrale ayant eu lieu à Bichkek, Kirghizistan (23-25 septembre 2014).

## II. Portée taxonomique et géographique

La CAMI porte actuellement sur 15 espèces, sélectionnées selon les critères<sup>2</sup> suivants :

1. Inscription aux Annexes de la CMS :
  - Annexe 1 : Cerf Bukharian ou cerf de Boukhara *Cervus elaphus yarkandensis* (qui figure aussi à l'Annexe II), chameau de bactriane *Camelus bactrianus*, yak sauvage *Bos grunniens*, panthère des neiges *Uncia uncia*, guépard *Acinonyx jubatus*
  - Annexe 2 : Antilope saïga *Saiga tatarica* et *S. borealis mongolica*, argali *Ovis ammon*, gazelle de Mongolie *Procapra gutturosa*, gazelle à goitre *Gazella subgutturosa*, hémione ou âne sauvage *Equus hemionus*, âne sauvage du Tibet *Equus kiang*
2. Autres migrants longues-distances d'Asie centrale ne figurant pas à la liste de la CMS : Antilope du Tibet *Pantholops hodgsonii*
3. Les espèces ayant des populations transfrontalières (actuellement ou éventuellement dans le futur) et partagent plus ou moins la même aire de répartition que les espèces figurant ci-dessus : Cheval de Przewalski *Equus caballus przewalskii*, gazelle du Tibet *Procapra picticaudata*
4. Le chinkara (jebeer gazelle) *Gazella bennettii* a été officiellement ajouté au cours de la réunion régionale des parties prenantes à Bichkek (23-25 Septembre 2014)

Dans la région d'Asie centrale, ces 15 espèces sont présentes dans les 14 États suivants de l'aire de répartition :

Afghanistan, Bhoutan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan et Turkménistan.

## III. Vision, But et Objectifs du programme de travail

Le programme de travail élaboré sous la CAMI veut atteindre les Vision, But et Objectifs suivants :

<sup>2</sup> La référence taxonomique standard pour les mammifères sous la CMS est Wilson & Reeder (2005).

**Vision :**

Des populations hors de danger et viables de mammifères migrateurs qui se répartissent à travers les paysages d'Asie centrale dans des écosystèmes sains, ont une valeur pour les communautés locales et toutes les parties prenantes, et leur procurent des bénéfices.

**But :**

Améliorer la conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région d'Asie centrale en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière.

**Objectifs :**

1. S'attaquer aux principales menaces et questions qui ne sont actuellement pas (suffisamment) couvertes par les programmes de travail et parties prenantes existants.
2. Guider la planification et la mise en œuvre des actions de conservation prioritaires à une échelle régionale.
3. Faciliter l'échange des connaissances, la communication et la promotion des synergies.
4. Aider à la mise en œuvre, à la coordination et à la recherche de ressources pour la CAMI.

**IV. Structure d'un projet de programme de travail**

Le projet de programme de travail (Tableau 1) est structuré autour du But et des Objectifs. Les principales actions identifiées sous chaque Objectif ont été élaborées à partir des résultats du processus d'évaluation. Les activités, et dans une certaine mesure les responsabilités et les priorités respectives, ont été identifiés au cours de la réunion des parties prenantes sur la conservation des grands mammifères en Asie centrale, qui a eu lieu à Bichkek, Kirghizistan (23-25 septembre 2014).

Le présent programme de travail couvre la période allant de 2014 à 2020, en conformité avec le cycle triennal de la Conférence des Parties à la CMS. Une révision de l'évaluation des lacunes et des besoins pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale et du programme de travail devra être entreprise en 2020.

**Tableau 1. Programme de travail**

<b>Vision :</b> Des populations hors de danger et viables de mammifères migrateurs qui se répartissent à travers les paysages d'Asie centrale dans des écosystèmes sains, ont une valeur pour les communautés locales et toutes les parties prenantes, et leur procurent des bénéfices.			
<b>But :</b> Améliorer la conservation des grands mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région d'Asie centrale en renforçant la coordination et la coopération transfrontalière.			
<b>Objectif 1. S'attaquer aux principales menaces et questions qui ne sont actuellement pas (suffisamment) couvertes par les programmes de travail existants et par les parties prenantes.</b>			
<b>Problématiques</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Priorité</b>
<b>1.1. Braconnage et commerce illégal</b>	1.1.1. Renforcer les capacités des agents de terrain et des autres agents de lutte contre la fraude pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal ; et assurer le financement nécessaire (pour les ressources humaines, l'équipement, la formation).	Agences gouvernementales, ONG	Haute
	1.1.2. Encourager l'examen de la législation nationale - et de son application - sur la chasse et le commerce (y compris l'application de sanctions appropriées, la simplification des poursuites, la mise en place de systèmes de primes pour créer des incitations adéquates du personnel de lutte contre la fraude, et le réinvestissement du paiement des amendes dans la conservation), ainsi que le respect de la CITES (et sa ratification par les États qui ne sont pas encore Parties).	Agences gouvernementales	Haute
	1.1.3. Promouvoir un suivi régulier et fiable des espèces afin d'orienter, le cas échéant, vers des prélèvements durables et coordonnés des espèces chassables.	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG	Haute
	1.1.4. Améliorer la communication et la coopération entre les agences (par des groupes de	Agences	Haute /

	travail multi-agences), au niveau national et régional, sur les questions scientifiques, de gestion et de lutte contre la fraude (p. ex. à travers le développement d'un Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (Wildlife Enforcement Network) et une plus grande coopération avec les services des douanes).	gouvernementales, instituts scientifiques	Moyenne
	1.1.5. Promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux outils et méthodes de lutte contre la fraude (utilisation de SMART, chiens renifleurs, évaluations des risques).	Agences gouvernementales, ONG	Haute / Moyenne
	1.1.6. Promouvoir l'échange d'informations à travers les États de l'aire de répartition, ainsi qu'avec les États de transit et de consommation pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal, et pour assurer une information adéquate sur les réglementations portant sur la chasse au trophée.	Agences gouvernementales, ONG, TRAFFIC (à confirmer), CITES (à confirmer)	Haute / Moyenne
	1.1.7. Évaluer la faisabilité d'une pratique de chasse aux trophées pour les espèces chassables couvertes par la CAMI en Asie centrale, en cherchant à renforcer les bénéfices pour les communautés locales, ainsi que la législation s'y rapportant.	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
	1.1.8. Obtenir le soutien du public vis-à-vis des questions de braconnage et de commerce illégal, par la sensibilisation et le développement de « réseaux de citoyens / informateurs ».	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
	1.1.9. Rechercher d'autres options d'utilisation durable de la faune sauvage (telles que la chasse de subsistance, la « chasse verte » - la chasse photographique) qui créent des incitations pour la conservation et pour la révision de la législation concernée.	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
	1.1.10. Mettre en place une rotation des zones de chasse pour éviter la surexploitation des espèces gibiers dans une même région.	Agences gouvernementales, ONG	Moyenne
<b>1.2. Surpâturage et compétition avec le bétail</b>	1.2.1 Élaborer une méthodologie de recherche et de suivi basée sur des exemples de bonnes pratiques concernant a) la productivité des pâturages, b) la qualité des pâturages, et c) la transmission de maladies.	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG	Haute
	1.2.2. Réviser et modifier les normes existantes concernant le pâturage (à la fois juridiques et coutumières) en fonction, par exemple, de la capacité de charge et des habitats majeurs	Agences gouvernementales,	Moyenne



	pour la faune sauvage.	instituts scientifiques, ONG internationales	
	1.2.3. Améliorer les programmes d'élevage du bétail pour résoudre les problèmes de surpâturage des prairies (en se concentrant sur des races permettant de favoriser la santé du troupeau, la productivité et la diversité des produits).	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG	Haute
	1.2.4. Développer et promouvoir auprès des communautés pastorales des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la protection de la faune sauvage.	ONG, agences gouvernementales (p. ex. ministères de l'éducation)	Haute
	1.2.5. Promouvoir les activités de subsistance durables dans les communautés d'éleveurs pour réduire la place de l'élevage comme ressource principale.	ONG, entreprises	Haute
	1.2.6. Établir des groupes de travail interministériels (comités) pour traiter les questions d'utilisation des pâturages et de protection de la faune sauvage.	Agences gouvernementales facilitées par les ONG	Haute
	1.2.7. Établir et promouvoir des mécanismes de garde volontaire pour créer des incitations/récompenses dans les communautés d'éleveurs résidant près de la faune sauvage / des zones protégées / des corridors écologiques.	Agences gouvernementales, communautés locales, ONG	Moyenne
	1.2.8. Lorsque cela est possible, réduire au minimum le pâturage par le bétail sur les voies de migration.	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG, éleveurs	Haute
	1.2.9. Explorer les options d'assurance du bétail contre les catastrophes naturelles.	Agences gouvernementales, secteur des assurances	Moyenne
	1.2.10. Améliorer la qualité et la productivité des pâturages, et fournir au bétail des sources	Agences	Moyenne

	d'alimentation alternatives au pâturage lorsque cela est possible.	gouvernementales, instituts scientifiques	
<b>1.3. Industrie et développement d'infrastructures / obstacles aux déplacements</b>	<p>1.3.1. Rendre accessibles les connaissances relatives aux espèces et aux paysages, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) élaborer des normes communes pour les cartes,</li> <li>b) élaborer des cartes (couches) par pays et par espèce (identifier les zones clés),</li> <li>c) développer et mettre à jour des couches cartographiques sur les obstacles potentiels existants et prévus,</li> <li>d) établir des cartes (SIG) disponibles aux niveaux national, bilatéral et régional,</li> <li>e) développer des fiches espèces (incluant le comportement, l'écologie, etc.), et</li> <li>f) identifier les lacunes dans les connaissances, et développer des recherches appliquées ciblées.</li> </ul>	CMS, PNUE-WCMC (à confirmer), agences gouvernementales, instituts scientifiques nationaux, ONG	Haute (a) Haute / Moyenne (b, c, d) Moyenne (e, f)
	<p>1.3.2. Renforcer la sensibilisation du public vis-à-vis des obstacles à la migration, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) sensibiliser le grand public sur les avantages procurés par les espèces migratrices,</li> <li>b) sensibiliser le grand public sur les effets des obstacles sur les espèces migratrices, et sur les solutions possibles, et</li> <li>c) mener des campagnes d'information ciblées sur les décideurs au sein des gouvernements, des agences sectorielles et des agences techniques.</li> </ul>	CMS, agences gouvernementales, instituts scientifiques nationaux, ONG, médias	Haute
	<p>1.3.3. Promouvoir la connaissance et l'application de solutions techniques, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) documenter les solutions techniques pour des cas spécifiques (espèces, paysages et types d'obstacle),</li> <li>b) établir une plate-forme d'échange de connaissances (ou utiliser les plates-formes existantes),</li> <li>c) documenter et suivre les impacts et l'efficacité des solutions techniques, et</li> <li>d) inclure la question des obstacles à la migration dans les programmes universitaires pertinents.</li> </ul>	CMS, agences gouvernementales, instituts scientifiques nationaux, ONG	Haute

	<p>1.3.4. Aborder les questions politiques, et en particulier :</p> <p>a) établir un groupe de travail multi-agences, national et bilatéral, sur les clôtures frontalières (incluant les agences de sécurité aux frontières, les services des douanes, les ministères des affaires étrangères, les agences de l'environnement / de la faune sauvage, les institutions financières internationales),</p> <p>b) établir un groupe de travail multi-agences national sur les grands projets d'infrastructure (p. ex. ministères chargés des transports et autres ministères concernés),</p> <p>c) intégrer la conservation des espèces migratrices dans les réglementations nationales et dans la mise en œuvre des EIE, et</p> <p>d) intégrer la conservation des espèces migratrices dans les exigences des institutions financières internationales.</p>	CMS, points focaux nationaux, agences gouvernementales, instituts scientifiques nationaux, ONG	Haute / Moyenne
<b>1.4. Bonne gouvernance de la gestion, des politiques et des législations relatives aux ressources naturelles</b>	1.4.1. Développer/réviser les politiques et les cadres réglementaires existants qui affectent les espèces migratrices et transfrontalières (ou les politiques qui entraînent des menaces connues/identifiées) et vis-à-vis desquelles la CMS peut combler les lacunes.	Agences gouvernementales, points focaux nationaux	Haute
	1.4.2. Identifier si les problèmes existent au niveau local ou au niveau national, et identifier les points de conflit entre les différentes politiques.	Agences gouvernementales, ONG	Haute / Moyenne
	1.4.3. Faciliter ou soutenir la réunion, régionale ou thématique, d'un groupe d'experts chargé d'élaborer une stratégie de renforcement des politiques nationales au niveau régional (national, bilatéral, trilatéral, etc.) afin d'harmoniser/coordonner les différentes politiques.	CMS, agences gouvernementales	Haute / Moyenne
	1.4.4. Fournir le Programme de travail de la CAMI à des forums multinationaux tels que South Asia Association for Regional Cooperation, Shanghai Cooperation, et d'autres, afin d'encourager le respect des exigences du Programme de travail et de la CMS.	ONG internationales, CMS, agences gouvernementales	Moyenne
	1.4.5. Associer les secteurs des infrastructures, du transport, de l'agriculture, de la défense des frontières (tels que l'OSCE, la CAREC, la FAO) dans des ateliers techniques pertinents de la CMS pour représenter les intérêts et les capacités des groupes qui sont à l'origine des menaces identifiées.	CMS, ONG internationales, agences gouvernementales	Haute

	1.4.6. Créer un guide des « meilleures pratiques » en matière de politiques sur les questions qui affectent les espèces migratrices et transfrontalières dans les pays de la CAMI.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute / Moyenne
<b>1.5. Besoins et engagement des communautés dans la conservation</b>	1.5.1. Promouvoir des programmes durables de subsistance liés à la conservation et aux conditions locales, et à l'ensemble des communautés.	ONG nationales et internationales	Haute
	1.5.2. Soutenir le développement local (éducation, santé, énergie, etc.) en lien avec la conservation et les besoins de l'ensemble de la communauté.	ONG internationales, Agences de développement	Moyenne
	1.5.3. Mettre en place (et partager les meilleures pratiques) des régimes d'assurance communautaires (prédation, autres conflits, météorologie défavorable, etc.).	CMS en tant que plate-forme, pour la mise en œuvre : ONG nationales et internationales	Haute / Moyenne
	1.5.4. Offrir aux enseignants des activités appropriées culturellement et en termes d'espèces, en utilisant des exemples actuels, tels que la création de clubs nature et la célébration de journées consacrées à certaines espèces.	ONG nationales et internationales, agences gouvernementales (p. ex. ministères de l'éducation)	Moyenne
	1.5.5. Créer des associations fonctionnelles au sein et entre les communautés, pour former des organes de mise en œuvre et de suivi dans le cadre du mandat des gouvernements nationaux, p. ex. pour établir des liens entre les communautés le long des voies de migration.	Leaders des communautés, agences gouvernementales locales, ONG	Moyenne
	1.5.6. Promouvoir et soutenir l'utilisation des connaissances et des compétences locales, p. ex. à travers des plans de gestion communautaires (associés avec la définition de la stratégie), la recherche scientifique (approches participatives), la présentation des résultats aux communautés dans une langue et un format approprié.	ONG locales et nationales, instituts scientifiques/de recherche	Haute / Moyenne

	1.5.7. Promouvoir l'utilisation non consommatrice, et en particulier l'écotourisme : rechercher les obstacles à une adoption plus large de l'écotourisme en Asie centrale et rechercher la façon d'élaborer et de commercialiser des produits attractifs.	ONG, agences touristiques	Moyenne
	1.5.8. Intégrer les questions de conservation de la biodiversité (des espèces migratrices) dans les stratégies des organismes de développement internationaux et nationaux.	CMS, agences gouvernementales	Haute
	1.5.9. Associer les professionnels locaux de la conservation à travers la participation directe à des initiatives de conservation, telles que le suivi communautaire ou les « champions » de la faune sauvage au niveau local.	Agences gouvernementales nationales/locales, ONG	Haute / Moyenne
	1.5.10. Collaborer avec les ONG et les entreprises, et encourager les investissements, en particulier par les grandes industries locales (pétrole, gaz, mines).	CMS, ONG internationales actuellement engagées	Moyenne
<b>1.6. Connaissances scientifiques</b>	1.6.1. Conduire des analyses des lacunes portant sur les espèces et basées sur des éléments scientifiques afin de comprendre et d'expliquer ces limites, d'identifier les questions clés, et de construire des hypothèses appropriées nécessaires pour permettre une progression solide des connaissances et fournir aux parties prenantes des informations utiles et sans équivoque.	Instituts scientifiques, ONG	Haute
	1.6.2. Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux reposant sur des bases scientifiques (harmonisation entre les régions).	Instituts scientifiques	Moyenne
	1.6.3. Élaborer des indicateurs de suivi appropriés, avec des estimations connues des intervalles de confiance et des orientations pour l'interprétation des changements.	Instituts scientifiques, agences gouvernementales, ONG	Selon la finalisation de l'analyse des lacunes
	1.6.4. Assurer l'intégration et l'application des données et des conclusions obtenues à partir de la recherche scientifique dans la planification de la gestion de la conservation.	Instituts scientifiques	Haute

	1.6.5. Entreprendre des recherches pour améliorer la compréhension de la perméabilité du paysage en fonction de l'évolution socio-économique, des changements environnementaux, de la configuration des aires protégées.	Instituts scientifiques	Haute / Moyenne
<b>1.7. Coopération transfrontalière</b>	1.7.1. Développer une compréhension des processus politiques et en faire le meilleur usage, en particulier : a) identifier les processus formels au sein de chaque État de l'aire de répartition concernant l'adoption d'accords transfrontaliers, et en rendre compte à la CMS, et b) souligner les zones où la CMS peut avoir une influence (en particulier au sein des Parties).	Agences gouvernementales, points focaux, CMS	Haute
	1.7.2. S'appuyer sur les accords existants, et en particulier : a) produire un inventaire des AEM, accords gouvernementaux /multipartenaires et plates-formes existant dans la région de la CAMI, en s'appuyant sur l'évaluation des lacunes et des besoins de la CAMI, et identifier les points d'entrée pour une coopération renforcée, b) établir des partenariats, et intégrer la conservation des espèces migratrices dans les mécanismes existants, tels que la CITES et les programmes de développement, et c) explorer le potentiel de l'Union douanière d'Eurasie pour renforcer la conservation transfrontalière (identifier les opportunités et les risques).	ONG internationales, ONG, CMS, AEM et forums internationaux pertinents, agences gouvernementales	Moyenne
	1.7.3. Renforcer et améliorer la collaboration au niveau scientifique et au niveau du travail, et notamment : a) promouvoir la collaboration formelle et informelle à travers des groupes de travail scientifiques, b) encourager la coopération sur le terrain et au niveau du travail sur les études, la recherche et le suivi ; ainsi que pour des voyages d'étude et des visites d'échange.	Toutes les ONG présentes dans les pays concernés, instituts scientifiques	Haute / Moyenne
	1.7.4. Accroître la sensibilisation, et en particulier : a) promouvoir les avantages de la coopération transfrontalière entre les gouvernements et les parties prenantes, et b) fournir des exemples positifs (par exemple à partir de 1.7.3) de coopération réussie,	CMS, points focaux, agences gouvernementales	Moyenne

	et partager les leçons apprises.		
	1.7.5. Renforcer la communication transfrontalière, et en particulier : a) procéder à une analyse des lacunes en matière de communication, b) identifier les meilleurs moyens de communiquer afin de promouvoir l'action, et c) identifier et mieux comprendre les nuances en termes de culture, de langue et de politique dans les différents pays, afin de communiquer correctement.	CMS, agences gouvernementales, ONG, instituts scientifiques	Moyenne
<b>Objectif 2. Guider la planification et la mise en œuvre des actions de conservation prioritaires à une échelle régionale</b>			
<b>Paysages et espèces</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Priorité</b>
<b>2.1. Panthère des neiges &amp; Argali (écosystèmes montagnards)</b>	2.1.1. Les paysages transfrontaliers prioritaires suivants ont été identifiés. Les activités pour chacun d'entre eux devront correspondre à ceux spécifiés dans le GSLEP <sup>1</sup> , le NSLEPS <sup>2</sup> associé et le Plan d'action par espèce pour l'Argali : a) Altaï-Salyan (Chine, Kazakhstan, Mongolie, Russie) b) Junggar-Alatau (Kazakhstan, Chine) c) Saur-Tarbagatay (Chine, Kazakhstan) d) Tien Shan intérieur (Chine, Kirghizistan) e) Tien Shan Est (Kazakhstan, Kirghizistan, Chine) f) Tien Shan ouest (Kirghizistan, Ouzbékistan, Kazakhstan) g) Hissar-Alay (Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan) h) Pamir (Afghanistan, Chine, Tadjikistan, Pakistan) i) Karakorum (Pakistan, Afghanistan, Chine) j) Himalaya central (Bhoutan, Chine, Inde, Népal, Pakistan) k) Plateau Qinghai-Tibet (Chine, et petites zones au Bhoutan, au Népal, en Inde) l) Gobi (Chine, Mongolie)	Agences gouvernementales, Secrétariat GSLEP, CMS, ONG, instituts scientifiques	Haute

<p><b>2.2. Écosystème désert du Gobi – steppes de l’est (âne sauvage d’Asie, chameau de Bactriane, gazelle de Mongolie, gazelle à goitre, cheval de Przewalski)</b></p>	<p>2.2.1. Lutter contre les effets des infrastructures linéaires et maintenir la perméabilité du paysage, et en particulier :</p> <p><b>Clôtures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Cartographier les clôtures existantes dans le paysage dans une base de données géoréférencées (SIG) incluant les métadonnées importantes,</li> <li>b) atténuer l’impact des clôtures existantes grâce à la suppression ou la modification par des dispositifs respectueux de la faune sauvage,</li> <li>c) renforcer les exigences des EIE afin que l’utilité des clôtures requises ou proposées soit évaluée, et le cas échéant, afin de s’assurer qu’elles respectent la faune sauvage et sont appropriées pour toutes les espèces touchées ; (i) évaluer le cadre juridique existant (propriété commune des voies ferrées, politiques de sécurité aux frontières) ; (ii) Créer un groupe de travail pour évaluer les normes de meilleures pratiques ou prendre l’initiative d’en définir de nouvelles, et</li> <li>d) explorer les questions/options liées à une perméabilité accrue des clôtures des frontières.</li> </ul> <p><b>Routes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>e) cartographier les routes ayant une forte fréquentation actuelle ou prévue (&gt; 1000 véhicules/jour),</li> <li>f) élaborer des stratégies d’atténuation, telles que (i) des passages pour la faune sauvage adaptés au paysage et aux espèces, (ii) assurer des exigences en matière d’atténuation si nécessaire, (iii) mener des recherches, (iv) encourager la participation du public pour soutenir les mesures d’atténuation, (v) participer à des discussions de haut niveau avec les organismes de prêt / les responsables gouvernementaux chargés des décisions de développement des infrastructures, et</li> <li>g) améliorer les processus d’EIE (voir clôtures).</li> </ul> <p><b>Voies ferrées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>h) cartographier les zones interdites et les zones propices à l’alignement pour guider les planificateurs,</li> <li>i) mener des recherches afin de déterminer si l’hémione traverserait une voie non</li> </ul>	<p>Agences gouvernementales, secteur minier et secteur des infrastructures, secteur privé, instituts scientifiques, ONG, ONG internationales</p>	<p>Haute</p>
---	--	--	--------------



	<p>clôturée,</p> <p>j) améliorer les processus d'EIE, et</p> <p>k) intégrer des concepts de perméabilité paysagère pour le développement des routes et voies ferrées à l'échelle régionale.</p>		
	<p><b>Régime foncier</b></p> <p>2.2.2 Entreprendre une cartographie et des recherches afin de comprendre les effets de la variabilité du régime foncier et de ses conséquences en matière de gestion, sur la perméabilité du paysage.</p> <p>2.2.3. Initier un groupe de travail multi-agences pour suivre et discuter des solutions permettant de conserver la perméabilité des paysages.</p>	Agences gouvernementales, instituts scientifiques	Haute / Moyenne
	<p><b>Dialogue politique</b></p> <p>2.2.4. Accélérer les discussions transfrontalières en cours.</p>	Agences gouvernementales, CMS	Haute / Moyenne
	2.2.5. Renforcer ou étendre les réseaux d'aires protégées transfrontalières qui favorisent la conservation des migrateurs longue distance dans l'écosystème Désert de Gobi – Steppe de l'est (chameau sauvage, hémione, cheval de Przewalski en premier lieu).	Agences gouvernementales, CMS, ONG	Moyenne
	2.2.6. Élaborer un plan d'action par espèce pour l'hémione.	Groupe de spécialistes des équidés de l'UICN, CMS, agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG	Haute
	2.2.7. Établir une coopération et une coordination transfrontalières pour la conservation du cheval de Przewalski entre les États de l'aire de répartition..	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, CMS, ONG, International Takhi Group (ITG)	Haute / Moyenne

<b>2.3. Région du sud-ouest (guépard, gazelle à goitre, gazelle de l'Inde, âne sauvage [hémione/onagre], cheval de Przewalski, urial<sup>3</sup>)</b>	<b>Guépard (Afghanistan, Iran (République islamique d'), Pakistan, Turkménistan)</b> 2.3.1. Augmenter le nombre et/ou la taille des aires protégées et leur connectivité en Iran.	Ministère de l'Environnement de l'Iran (DOE - Department of Environment), Iranian Cheetah Society (ICS), ONG	Haute
	2.3.2. Améliorer l'efficacité des aires protégées à travers l'identification de corridors et une approche paysagère (nord-est et centre-sud de l'Iran).	DOE, ICS, ONG	Haute / Moyenne
	2.3.3 Mener des études de terrain sur l'habitat potentiel de l'espèce dans les régions de l'Afghanistan et du Pakistan voisines de l'Iran.	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG	Haute / Moyenne
	2.3.4. Recueillir des informations sur la distribution et les menaces (p. ex. par télémétrie).	ICS, instituts scientifiques, ONG, agences gouvernementales	Moyenne
	2.3.5. Organiser un atelier sur le guépard en Iran et développer un programme régional pour la conservation et la restauration de la population de guépard.	Agences gouvernementales, ICS, ONG, Groupe de spécialistes des félins de l'UICN	Haute
	<b>Paysage de l'Oust-Ourt (Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan ; âne sauvage, gazelle à goitre, urial, antilope saïga)</b> 2.3.6 Suivre les déplacements de l'âne sauvage, y compris par des méthodes de télémétrie. 2.3.7. Encourager la création d'aires protégées, sur la base de justifications scientifiques. 2.3.8. Accroître la coopération transfrontalière à travers l'Oust-Ourt.	agences gouvernementales, ONG, instituts scientifiques 2.3.8. plus CMS, Saïga MOU	Haute / Moyenne

	<p><b>Hémione/onagre (Iran (République islamique d'), ouest de l'Afghanistan, sud du Turkménistan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirghizistan)</b></p> <p>2.3.9. Recueillir des informations sur la distribution et les menaces, y compris par des études de télémétrie.</p> <p>2.3.10. Identifier les corridors et les habitats potentiels supplémentaires.</p> <p>2.3.11 Évaluer la faisabilité de la réintroduction dans la vallée de l'Alaï, Kirghizistan.</p> <p>2.3.12. Voir l'activité 2.2.6</p>	<p>Agences gouvernementales, ONG, instituts scientifiques</p> <p>2.3.11. Agence gouvernementale kirghize, ONG, instituts scientifiques</p>	Moyenne
	<p><b>Gazelle à goitre (Issyk-Koul, Oust-Ourt, Kyzylkoum, Karakoum, Afghanistan, Iran (République islamique d'), Pakistan)</b></p> <p>2.3.13. Évaluer les possibilités de réintroduction si nécessaire, et localiser les habitats appropriés.</p> <p>2.3.14. Élaborer un programme sous-régional pour la conservation et la restauration de l'espèce.</p> <p>2.3.15. Évaluer l'impact des infrastructures linéaires sur les gazelles à goitre, et développer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (voir 1.3.).</p> <p>2.3.16. Réviser la législation pour lutter contre la criminalité liée à la faune sauvage (voir 1.1).</p>	<p>Agences gouvernementales, ONG, instituts scientifiques,</p> <p>2.3.14. avec le Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN</p>	Haute / Moyenne
	<p><b>Gazelle de l'Inde (Iran (République islamique d') et régions voisines de l'Afghanistan et du Pakistan)</b></p> <p>2.3.17. Évaluer les possibilités de réintroductions si nécessaire et localiser les habitats appropriés.</p> <p>2.3.18. Élaborer un programme sous-régional pour la conservation et la restauration de l'espèce.</p>	<p>Agences gouvernementales, ONG, instituts scientifiques, Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN</p>	Moyenne
<p><b>2.4. Plateau de Qinghai -Tibet (Chine, Bhoutan, Inde, Népal, Pakistan)</b></p>	<p>2.4.1. Élaborer un plan d'action multispécifique pour les ongulés du plateau de Qinghai-Tibet (antilope du Tibet, âne sauvage du Tibet, gazelle du Tibet et argali, plus gazelle de Przewalski, cerf de Thorold<sup>3</sup>, grand bharal<sup>3</sup>).</p>	<p>Agences gouvernementales, instituts scientifiques, UICN, ONG</p>	Haute / Moyenne

	2.4.2. Coordonner les activités transfrontalières aux niveaux national et provincial.	Agences gouvernementales, autres	Moyenne
	<p><b>Informations sur les espèces</b></p> <p>2.4.3. Compiler et intégrer les informations sur la répartition des espèces et sur leurs déplacements à travers le plateau.</p> <p>2.4.4. Poursuivre les efforts visant à évaluer la menace du braconnage et du commerce illégal d'espèces sauvages, en particulier dans les zones frontalières.</p> <p>2.4.5. Identifier les zones majeures d'un point de vue biologique pour les espèces dont l'état de conservation est préoccupant dans les zones de frontières internationales et provinciales.</p> <p>2.4.6. Élaborer des plans de gestion par espèce, coordonnés entre les provinces.</p>	Agences gouvernementales, instituts scientifiques, ONG	Haute / Moyenne
	<p><b>Menaces issues des infrastructures</b></p> <p>2.4.7. Réviser les plans de développement des infrastructures afin de s'assurer qu'il n'y a aucun impact négatif sur les espèces dont l'état de conservation est préoccupant (voir 1.3).</p> <p>2.4.8. Incorporer des considérations relatives aux espèces (incluant la migration) dans les plans et programmes au niveau national, tels que la planification nationale des zones ayant des fonctions écologiques clés.</p> <p>2.4.9. Souligner la contribution des plans d'action à la stratégie de la ligne rouge écologique actuellement en cours d'examen.</p>	Agences gouvernementales	Moyenne
	<p><b>Politique en matière d'aires protégées</b></p> <p>2.4.10. Renforcer les aires protégées existantes et envisager la création de nouvelles aires protégées intégrant les zones majeures identifiées.</p>	Agences gouvernementales, instituts scientifiques	Moyenne / Basse
	2.4.11. Intégrer la conservation communautaire dans la législation et la gestion des aires protégées.	Agences gouvernementales, ONG	Haute / Moyenne
<b>2.5. Cerf de Boukhara (forêts tougaï en</b>	2.5.1. Approuver le modèle de rapport sur la mise en œuvre du MdE Cerf de Boukhara, et approuver un format pour les propositions de révision à court terme et à long terme du	CMS, agences gouvernementales,	Haute

<p><b>Afghanistan, au Kazakhstan, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ouzbékistan)</b></p>	<p>plan d'action.</p> <p>2.5.2. Développer, évaluer et approuver les plans nationaux pour les activités ciblées, pour les 5 à 10 prochaines années.</p> <p>2.5.3. Demander aux gouvernements des pays de l'aire de répartition de présenter un rapport d'étape et des propositions pour la révision du Plan d'action (si nécessaire) tous les 2 ans. (Les demandes de soumissions de rapports devront suivre le protocole officiel : du Secrétariat de la CMS aux ministères des affaires étrangères des États de l'aire de répartition, avec copie aux ministères / comités d'État concernés).</p> <p>2.5.4. Assurer un échange d'informations régulier entre les États de l'aire de répartition, y compris à travers des réunions régulières des Signataires du MdE par le biais du Secrétariat de la CMS ou d'un coordinateur du MdE autorisé, soutenus par le Secrétariat de la CMS.</p>	<p>Programme WWF pour l'Asie centrale</p>	
<p><b>Objectif 3. Faciliter l'échange des connaissances, la communication et la promotion des synergies</b></p>			
<p><b>Problématiques</b></p>	<p><b>Activités</b></p>	<p><b>Responsables</b></p>	<p><b>Priorité</b></p>
<p><b>3.1. Partage des connaissances et des données</b></p>	<p>3.1.1. Identifier et établir des mécanismes pour le stockage et le partage des connaissances et des données, au sein de la CAMI.</p>	<p>CMS, lettre d'information du Groupe de spécialistes de la conservation transfrontalière de l'UICN</p>	<p>Haute</p>
	<p>3.1.2. Déterminer la faisabilité du partage des données, compte tenu des obstacles potentiels (tels que la propriété, l'accès, les droits de propriété intellectuelle), et identifier les possibilités de les surmonter.</p>	<p>ONG, CMS, instituts scientifiques</p>	<p>Basse</p>
	<p>3.1.3. Effectuer une analyse des besoins en matière de données pour les parties prenantes au sein de la CAMI.</p>	<p>ONG, CMS</p>	<p>Moyenne</p>
	<p>3.1.4. Analyser les données recueillies pour mettre en évidence les applications de conservation pertinentes.</p>	<p>CMS, ONG, instituts scientifiques</p>	<p>Basse</p>
	<p>3.1.5. Déterminer des modèles appropriés à partir de sources existantes telles que le Centre de ressources Saiga, Saiga News, Cat News, etc.</p>	<p>CMS, ONG</p>	<p>Moyenne</p>

	3.1.6. Conduire une analyse des lacunes portant sur les sources d'information et les voies de diffusion existantes.	ONG, CMS	Haute
	3.1.7. Mettre en place une « Initiative scientifique asiatique pour la conservation de la migration » afin de faciliter la communication scientifique, l'échange d'informations entre institutions, la création d'un réseau facilité par la CMS, le renforcement des capacités.	CMS, instituts scientifiques, ONG	Haute / Moyenne
	3.1.8. Recueillir des informations, y compris les plans d'action pour les espèces disponibles sur le site Web de la CMS, et envisager d'élaborer des plans d'action pour les espèces qui n'en bénéficient pas.	CMS, ONG, agences gouvernementales	Haute
<b>Objectif 4. Aider à la mise en œuvre, à la coordination et à la recherche de ressources pour la CAMI</b>			
<b>Problématiques</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Priorité</b>
<b>4.1. Mécanisme de coordination de la CAMI</b>	4.1.1. Mettre en place un poste de coordinateur pour l'Asie centrale au sein du Secrétariat de la CMS pour permettre de fournir des services de secrétariat durables et à long terme à la CAMI.	CMS	Haute
	4.1.2. Identifier et nommer les points focaux par espèce (et dans ce processus examiner les plates-formes appropriées telles que le réseau Panthère des neiges, les groupes de spécialistes de l'UICN), et publier ces informations sur le site Web de la CMS.	CMS, ONG, ONG internationales, instituts scientifiques	Haute
	4.1.3. Identifier les points focaux CAMI pour chaque pays et publier ces informations sur le site Web de la CMS.	CMS, agences gouvernementales	Haute
	4.1.4. Mener régulièrement des ateliers techniques, thématiques, par écorégion.	CMS, agences gouvernementales, ONG, GIZ (à confirmer)	Haute / Moyenne
	4.1.5. Organiser une réunion intersession des membres de la CAMI (tous les 2 ½ ans – la prochaine étant prévue en 2017).	CMS, GIZ (à confirmer)	Moyenne
	4.1.6. Trouver des moyens pour mettre en relation les différents points focaux de la CAMI afin de discuter de questions d'intérêt commun et de faire progresser la mise en	CMS, GIZ (à confirmer), ONG,	Haute / Moyenne

	œuvre (par exemple par un groupe formel de points focaux).	ONG internationales	
	4.1.7. Créer des groupes de travail transfrontaliers pour maintenir la progression et la communication entre les réunions/COP de la CMS.	CMS, GIZ (à confirmer)	Haute / Moyenne
	4.1.8. Assurer la consultation nationale du plan de travail dans les ministères concernés après approbation lors de la COP11 pour examen et approbation au niveau national.	Agences gouvernementales, CMS	Haute
<b>4.2. Mise en œuvre des financements</b>	4.2.1. Encourager le cofinancement des initiatives des bailleurs de fonds par les gouvernements, ainsi que le cofinancement des initiatives gouvernementales par les bailleurs de fonds.	Agences gouvernementales	Haute / Moyenne
	4.2.2. Utiliser les fonds issus de l'utilisation durable de la faune sauvage pour mettre en œuvre des activités de conservation (par exemple, les revenus de la chasse aux trophées et d'autres activités) en coopération avec la CITES.	Agences gouvernementales, ONG, CITES	Haute / Moyenne
	4.2.3. Mettre en place un fonds d'affectation spéciale, y compris avec des financements issus des entreprises minières et hydroélectriques.	Agences gouvernementales, CMS, entreprises du secteur privé	Moyenne
	4.2.4. Inclure les actions de conservation des espèces migratrices dans les programmes d'État de protection de la nature existants, ainsi que dans leur élaboration et actualisation.	Agences gouvernementales	Haute
	4.2.5. Utiliser des fonds nationaux existants au sein des organes d'État et qui comprennent des mesures sur les espèces migratrices.	Agences gouvernementales	Haute / Moyenne
	4.2.6. Effectuer un « inventaire » des bailleurs de fonds et des programmes de financement, et identifier un « champion » pour la CAMI.	ONG, agences gouvernementales, CMS	Moyenne
	4.2.7. Orienter les sommes provenant des paiements environnementaux vers les activités de conservation de la nature (actuellement ces paiements vont aux budgets nationaux, et sont distribués à d'autres fins).	Agences gouvernementales	Moyenne
	4.2.8. Utiliser et développer des approches régionales ou à l'échelle des paysages pour la collecte de fonds – et pas seulement des projets spécifiques par pays.	Coordination par la CMS, agences gouvernementales,	Moyenne

		ONG	
	4.2.9. Rechercher des possibilités de financement par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (y compris le Programme de petites subventions), des projets / propositions conjointes entre plusieurs pays devraient être élaborés avec la participation des agences d'exécution du FEM (BM, BAD, PNUD) dans les processus de soumission des projets.	Agences gouvernementales, ONG, CMS	Haute / Moyenne
	4.2.10. Renforcer la coopération bilatérale entre les pays ainsi qu'avec les bailleurs de fonds dans la collecte de fonds et le développement de projets communs.	Agences gouvernementales, donateurs, CMS	Moyenne
	4.2.11. Initier une sensibilisation systématique des entreprises privées (fonds de responsabilité sociale des entreprises).	ONG	Basse
	4.2.12. Envisager l'organisation d'événements caritatifs pour mobiliser des fonds pour la CAMI.	Agences gouvernementales, ONG, CMS	Basse
	4.2.13. Inclure des mesures de conservation de la biodiversité dans les contrats avec les sociétés minières (par exemple pour les accords de partage de la production).	Agences gouvernementales, entreprises	Moyenne
<b>4.3. Sensibilisation</b>	4.3.1. Sensibiliser et faire connaître l'importance de l'Asie centrale pour les mammifères migrants à tous les niveaux et par tous les moyens.	CMS, agences gouvernementales, ONG	Haute

Notes : <sup>1</sup>GSLEP = Global Snow Leopard & Ecosystem Protection Program; <sup>2</sup>NSLEP = National Snow Leopard & Ecosystem Protection Program

<sup>3</sup>Espèces présentes dans le même paysage mais ne faisant pas formellement partie de la CAMI